

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009**

Délibération
n° 2009.04. 54.B

**Nautilus : contrat
d'occupation privative
du domaine public
pour le bar d'été**

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

NAUTILIS : CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE BAR D'ETE

Le centre nautique patinoire NAUTILIS est équipé d'un bar extérieur.

Cet équipement fonctionnera :

- les mercredis, week-ends et jours fériés du 20 mai au 30 juin 2009 et du 1^{er} au 20 septembre 2009 selon les conditions climatiques,
- tous les jours de juillet et août 2009.

Afin d'en assurer son exploitation, la conclusion d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec un exploitant doit intervenir.

Monsieur et Madame PANNETIER ont adressé le 18 février dernier une demande d'exploitation pour la saison 2009.

Le loyer exigé est fixé à 6 000 € TTC pour toute la durée de l'exploitation.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du bar d'été du centre NAUTILIS avec M. et Mme PANNETIER.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 mai 2009

Affiché le :

07 mai 2009